

CONTRAT DE VILLE

BELLEY

Quartier Brillat-Savarin

2015 - 2020

Les partenaires du Contrat de ville



Sommaire

Préambule	p. 7
I. Le territoire du contrat de ville de Belley : le quartier prioritaire Brillat-Savarin et son environnement	p. 10
1. La Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS)	p. 10
2. La commune de Belley	p. 11
A. Présentation de la commune de Belley	p. 11
B. La commune de Belley en chiffres	p. 12
a. Les données éducatives	
b. Les données relatives à l'habitat et au cadre de vie	
3. Le quartier Brillat-Savarin, quartier prioritaire de la commune de Belley	p. 14
A. Les chiffres clés du quartier Brillat-Savarin	p. 14
a. Les données des bailleurs sociaux	
b. Les données Pôle emploi	
c. Les données sexuées IRIS de l'Insee	
B. La cartographie du quartier prioritaire Brillat-Savarin	p. 16
C. Le quartier vécu	p. 17
II. Les éléments de diagnostic par pilier du contrat de ville	p. 19
1. Pilier développement économique, emploi et insertion	p. 19
2. Pilier habitat et cadre de vie	p. 20
3. Pilier cohésion sociale : réussite éducative, co-éducation et soutien à la parentalité	p. 21
4. Pilier cohésion sociale : santé	p. 22
5. Pilier cohésion sociale : prévention de la délinquance	p. 23
III. Le cadre stratégique du contrat de ville	p. 24
1. Schéma de synthèse stratégique du contrat de ville	p. 24

2.	Priorités stratégiques et fiches d'objectifs stratégiques par pilier et par thématique	p. 25
A.	Pilier développement économique, emploi et insertion	p. 26
a.	Priorités stratégiques	
b.	Fiches d'objectifs stratégiques	
B.	Pilier habitat et cadre de vie	p. 27
a.	Priorités stratégiques	
b.	Fiches d'objectifs stratégiques	
C.	Pilier cohésion sociale	p. 30
a.	Thématique «Réussite éducative, co-éducation et soutien à la parentalité»	
i.	Priorités stratégiques	
ii.	Fiches d'objectifs stratégiques	
b.	Thématique «Santé»	p. 31
i.	Priorités stratégiques	
ii.	Fiches d'objectifs stratégiques	
c.	Thématique «Accès aux arts et à la culture»	p. 33
i.	Priorités stratégiques	
ii.	Fiche d'objectifs stratégiques	
d.	Thématique «Prévention de la délinquance»	p. 34
i.	Priorités stratégiques	
ii.	Fiches d'objectifs stratégiques	
IV.	L'organisation opérationnelle du contrat de ville de Belley	p. 37
1.	L'ingénierie de projet	p. 37
2.	Le comité de pilotage	p. 37
3.	Le comité technique	p. 38
4.	Les groupes actions	p. 38
5.	La participation des habitants et le conseil citoyen	p. 38
V.	Le suivi et l'évaluation du Contrat de ville	p. 40

VI. Les signataires	p. 41
VII. Liste des annexes	p. 43
1. Annexe du Conseil régional	p. 43
2. Annexe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	p. 46
3. Annexe financière (à élaborer avant le 31/12/2015)	
4. Annexe sur l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (à élaborer avant le 31/12/2015)	
5. Annexe relative à la création des conseils citoyens (à élaborer avant le 31/12/2015)	

Préambule

Les signataires conviennent de signer le présent Contrat de ville de Belley 2015-2020 qui détermine la stratégie arrêtée en commun pour le développement social et urbain du quartier Brillat-Savarin, le mode de pilotage du projet, et qui précise les enjeux et les orientations dans lesquels chacun des signataires souhaite s'engager.

Les contrats de ville de nouvelle génération qui succèdent, à compter de 2015, aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (Cucs), constituent le cadre d'action d'une politique de la ville profondément renouvelée.

Le cadre juridique : La loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel, dont les principes structurants sont les suivants :

- **Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique**
- **Un contrat piloté à la double échelle intercommunale et communale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés**
- **Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales**
- **Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants**
- **Un contrat fondé sur le renforcement des mécanismes de solidarité financière entre communes**

Belley entre pour la première fois dans la géographie de la nouvelle politique de la ville. Conformément à la loi, le Contrat de ville de Belley 2015-2020 vise à mobiliser les partenaires signataires en interpellant de nouveau les politiques publiques et les moyens d'action afin de **réduire les écarts de développement et améliorer les conditions de vie des habitants du quartier prioritaire Brillat-Savarin.**

En effet, ce secteur fait parti des 1 300 quartiers prioritaires retenus au niveau national conformément à un calcul unique fondé sur le revenu médian de référence. Les quartiers prioritaires correspondent à des poches de pauvreté regroupant des populations en dessous des seuils de bas revenu. Ils ont une valeur réglementaire.

La méthodologie suivie pour l'élaboration du Contrat de ville

La méthodologie suivie pour l'élaboration du contrat de ville s'est déroulée en deux temps. Dans un premier temps, il s'agissait de partager le diagnostic, d'identifier les

forces/faiblesses et les leviers du territoire. Ces éléments ont été recueillis à partir du *Dire de l'Etat* et de la Journée des acteurs du 4 décembre 2014 qui a associé tous les partenaires du territoire.

Dans un second temps, les priorités stratégiques et les objectifs opérationnels du Contrat de ville ont été définis lors de séances thématiques menés par les groupes de travail.

Le Contrat de ville a ainsi été élaboré de façon partenariale avec l'accompagnement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) qui a piloté une mission interministérielle et coordonné les propositions des partenaires institutionnels.

Les enjeux prioritaires, les objectifs stratégiques et opérationnels et plans d'actions structurels sur le quartier prioritaire Brillat-Savarin ont été validés en comité technique et comité de pilotage du Contrat de ville.

Ils se déclinent selon les trois piliers de la politique de la ville :

- Pilier développement économique
- Pilier habitat et cadre de vie
- Pilier cohésion sociale
 - o Thématique "Réussite éducative, coéducation et soutien à la parentalité"
 - o Thématique "Santé"
 - o Thématique "Prévention de la délinquance"
 - o Thématique "Accès aux arts et à la culture"

Ils intègrent les orientations transversales de la politique de la ville, à savoir :

- Les jeunes
- L'égalité homme/femme
- La lutte contre les discriminations
- La culture (mémoire des quartiers)
- Les valeurs de la République

Des habitants du quartier prioritaire ont été rencontrés dans le but de recueillir leurs propositions d'amélioration sur la vie quotidienne dans leur quartier.

Le présent contrat constitue le document cadre de l'engagement des partenaires en direction du quartier prioritaire. Plusieurs annexes viendront s'ajouter à ce document, notamment :

- Une annexe financière
- Les engagements des bailleurs sociaux en contrepartie de l'exonération de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Les plans d'actions proposés correspondront aux actions identifiées lors de l'élaboration du contrat. Ils seront complétés ou ajustés au fur et à mesure des programmations annuelles.

I. Le territoire du contrat de ville de Belley : le quartier prioritaire Brillat-Savarin et son environnement

1. La Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS)

Situation géographique

La CCBS, née le 1^{er} janvier 2014, regroupe 41 communes sur un espace de 374 km² et rassemble 28 500 habitants.

Située à égales distances de Lyon, Grenoble et Genève, la CCBS occupe un emplacement central ce qui présente l'avantage d'être à proximité de grandes métropoles et de pôles économiques importants (Plaine de l'Ain, agglomération de Chambéry et Savoie Technolac, L'Isle d'Abeau) et des aéroports de Lyon Saint-Exupéry et Genève-Cointrin.

Entreprises, industries et commerces

Elle est riche de 12 zones d'activités communautaires, de 2 300 entreprises qui offrent 16 550 emplois et se distingue par son dynamisme marqué par un tissu industriel diversifié avec de grandes entreprises et de nombreuses Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Petites et Moyennes Industries (PMI) qui en font le secteur le plus industrialisé du département de l'Ain.

L'implantation d'entreprises importantes telles que la Compagnie Industrielle d'Application Thermique (Ciat), la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la société Ugivis spécialisée en visserie et en fil tréfilé en acier inoxydable, la société Delachaux (conductique), les entreprises Comatel et Geral (électronique), Volvo (pelles mécaniques) contribuent au rayonnement économique du territoire. Des entreprises de luxe telles que Le Tanneur et La Maroquinerie du Bugey en sont également des valeurs sûres.

Le territoire communautaire peut aussi s'appuyer sur une organisation dynamique du commerce et des services privés permettant d'offrir une palette d'emplois cohérente et diversifiée. Belley est dotée d'une des unions commerciales les plus importantes de l'Ain. L'Union des Commerçants et Artisans de Belley (Ucab) est particulièrement impliquée dans le travail partenarial mené sur le bassin de vie et met en place une stratégie de développement ambitieuse pour le territoire. Le pôle commercial de Belley / Chazey-Bons est le premier du Bugey.

Le territoire bénéficie également de deux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Avenir (Association Intermédiaire - AI), CATM (entreprise d'insertion) ainsi que Les Brigades vertes (Atelier et Chantiers d'Insertion - ACI) qui permettent de proposer de l'activité pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Une coopérative d'emplois et d'activités tient une permanence une fois par mois à Belley.

Initiative Bugey (plateforme d'initiatives locales), pour sa part, apporte son soutien aux créateurs d'entreprises tandis que l'association Bugey Développement qui regroupe plus de 70 chefs d'entreprises, est bien présente sur le secteur.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) s'est engagée sur quatre axes majeurs :

- Créer les conditions favorables au développement d'activités créatrices d'innovations, d'emplois et de richesses
- Développer l'attractivité du territoire
- Connecter le territoire au monde
- Promouvoir le territoire en termes de marketing territorial

Les compétences de la CCBS en lien avec le Contrat de ville

- Développement économique
 - o Revitalisation des friches industrielles en partenariat avec la Ville de Belley (par exemple UGIparc, espace d'implantation pour les nouvelles entreprises situé à proximité immédiate du quartier prioritaire).
 - o Création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le territoire dont l'objectif est d'accueillir des porteurs de projets et de les accompagner dans les premières années de la vie de leur entreprise.
- Social
 - o Développement d'un transport à la demande pour les personnes de plus de 60 ans, à mobilité réduite, en insertion et/ou bénéficiaires des minima sociaux dont l'objectif est de permettre à ces catégories de population de rester autonomes et de recouvrer de la mobilité (1 aller-retour = 3 € quelle que soit la distance parcourue à l'intérieur du territoire de la communauté de communes).
- Santé
 - o Elaboration en cours d'un projet de santé de manière à favoriser l'organisation des professionnels de santé du territoire autour des soins dits de premiers recours. Cette réflexion s'accompagne d'un projet de Maison de santé pluridisciplinaire au sein du projet urbain dit de la Vieille porte.

2. La commune de Belley

A. Présentation de la commune de Belley

Située dans le département de l'Ain en région Rhône-Alpes, Belley est la sous-préfecture. Ville centre de la Communauté de Communes Bas-Bugey et capitale du Bugey, elle abrite un tribunal d'instance et une caserne de gendarmerie. Elle se compose d'un bourg centre et de plusieurs hameaux.

Belley est située au centre d'un triangle Lyon-Genève-Grenoble. La ville est davantage tournée vers l'avant pays savoyard et Chambéry (35 km) que vers le chef-lieu de département, Bourg-en-Bresse (80 km).

Elle est desservie par la gare SNCF de Virieu-le-Grand-Belley ainsi que par la gare de Culoz, située à une quinzaine de kilomètres du centre-ville. Proche de l'autoroute A 43 qui relie Lyon à Chambéry, Belley dispose d'un service de cars permettant de rejoindre plusieurs fois par jour Chambéry.

Dotée de différents attraits historiques, touristiques et culturels, Belley est une petite ville atypique. Malgré le déclin de l'industrie, celle-ci a su se renouveler grâce au dynamisme de grandes entreprises et de nombreuses PME et PMI, constituant ainsi d'importants atouts en termes d'emplois pour le bassin de vie.

1 140 personnes quittent chaque jour la commune pour rejoindre leur lieu de travail quand 3 670 autres font le trajet inverse.

Le territoire représente un fort potentiel touristique et commercial grâce à la proximité du fleuve (Rhône).

B. La commune de Belley en chiffres

La commune de Belley compte 9 298 habitants au 1^{er} janvier 2015 (9 181 en 2011 et 8 466 en 2006), dont 36,1 % de moins de 30 ans, 26,8 % de plus de 60 ans. La densité moyenne avoisine les 391 hab./km².

a. Les données éducatives

Belley compte :

- 2 écoles maternelles publiques : La Rodette et Les Cordeliers avec environ 130 élèves chacune
- 1 école maternelle privée : Marguerite-Marie scolarisant près de 275 élèves
- 2 écoles primaires publiques : Jean-Ferrat avec 370 élèves et Les Charmilles avec plus de 130 élèves dont 92 % d'entre eux vont ensuite au collège du Bugey à la rentrée (23 sur 25).
- 1 école primaire privée : Louis-Chambard avec plus de 150 élèves
- 1 collège public, le collège du Bugey, situé à 1 km du quartier prioritaire, qui est le

plus important du département en terme d'effectif avec près de 1 000 élèves accueillis, issus de 17 écoles primaires. L'ouverture d'un nouveau collège est prévue pour la rentrée 2016.

- L'Institution privée Lamartine (collège et lycées) comptabilise près de 585 élèves
- Le lycée public du Bugey : 1 lycée général et technologique (LGT) qui scolarise plus de 600 élèves, avec quatre collèges de secteur (Artemare, Belley, Culoz, Hauteville) et 1 lycée professionnel qui accueille presque 200 élèves pour un recrutement à échelle académique.

b. Les données relatives à l'habitat et au cadre de vie

La ville de Belley compte 3 794 résidences principales dont 25 % de logements sociaux. 70 % d'entre eux, soit 670 logements, appartiennent au bailleur social Dynacité. Il est constitué à 86 % de logements collectifs et 14 % d'individuels répartis sur l'ensemble du territoire de la commune. Dynacité a construit un lotissement de 29 pavillons en Haute Qualité Environnementale (HQE) mis en service courant 2013. Une extension en petits collectifs est en cours d'étude pour une réalisation à moyen terme.

Les parcs des deux autres bailleurs sociaux sont moins importants. Celui de la Semcoda compte 303 logements et celui de Logidia, 100 logements. Une partie des parcs est proposé à la vente.

D'après le diagnostic Analyse des Besoins Sociaux (ABS) sur l'étude des dynamiques de peuplement de Belley de mai 2014, la ville présente une surreprésentation des personnes vivant seules par rapport à la communauté de communes. Le dynamisme démographique est fort mais entraîne un vieillissement de la population.

Chaque année, les nouveaux ménages arrivant sur la commune sont plus nombreux que ceux qui partent.

- Les personnes vivant seules arrivent plus souvent qu'elles ne partent.
- Les départs de couples sans enfant sont compensés par les arrivées.
- Les départs de couple parentaux sont plus fréquents que les arrivées.
- Les familles monoparentales qui s'installent sur la commune sont plus nombreuses que celles qui la quittent.

Depuis 5 ans, 2 230 personnes sont nouvellement arrivées sur la commune. D'une manière générale, les migrations vers les communes proches sont souvent motivées pour des raisons économiques et sociales liées à la nécessité de trouver un logement adapté aux besoins du ménage. Les migrations plus lointaines s'expliquent plutôt par des motifs liés directement à l'accès à l'emploi ou à la poursuite d'une formation. Les évolutions des coûts de logement génèrent des départs des centres-villes chez les ménages modestes pour accéder à la propriété ; elles limitent les départs des plus démunis vers un logement plus adapté faute de moyens.

Les départs des ménages propriétaires sont plus nombreux que les arrivées. Ainsi pour

accéder à la propriété ou acheter un nouveau logement, les ménages ont tendance à quitter la commune. A l'inverse les arrivées des ménages locataires sociaux sont plus nombreuses que les départs : les ménages ont tendance à rejoindre la commune pour accéder au parc social.

3. Le quartier Brillat-Savarin, quartier prioritaire de la commune de Belley

Le quartier prioritaire, situé dans la zone Sud-Ouest de Belley, est constitué de 3 îlots d'habitat social : Brillat-Savarin (Logidia) et le Clos Morcel (Dynacité) et Simone-Veil (Semcoda).

La population de ce quartier de 1 040 habitants dispose de très faibles ressources puisque le revenu médian, par unité de consommation, s'élève à 8 100 € /an (le plus bas sur l'ensemble des quartiers de l'Ain). Les habitants sont en situation précaire puisque seulement 26 % des chefs de ménages du parc de Dynacité ont un emploi stable et 20 % chez Logidia ; plus de ¾ perçoivent les APL.

A. Les chiffres clés du quartier Brillat-Savarin

a. Les données bailleurs sociaux

Le quartier prioritaire est principalement composé de logements appartenant à Dynacité : 300 logements répartis dans 11 bâtiments (21 entrées), construits entre 1969 et 1974, dont la typologie du T1bis au T6 permet d'accueillir un panel élargi et varié d'habitants et favorisant la mixité.

La paupérisation des locataires du quartier se traduit par des difficultés de plus en plus fréquentes à régler les loyers et faire face aux dépenses de charges afférentes au logement (eau, électricité, chauffage).

En 2009 un projet global conventionné (Etat - Région – Conseil général - Commune et Dynacité) (hors Agence Nationale pour le Rénovation Urbaine - Anru) a notamment permis :

- En 2010-2011 une rénovation complète de 2 bâtiments soit 24 logements
- Un vaste projet de réaménagement des espaces extérieurs a été conduit en 2011-2012 et permis une amélioration sensible du cadre de vie dans un parc paysagé préservé en privilégiant les modes de déplacements doux l'aménagement d'aire de jeux et de détente ainsi que la création de places de stationnement.

Le programme de réhabilitation des 276 logements du site est momentanément suspendu suite à des contraintes liées à l'amiante. L'ensemble des logements est raccordé au réseau de chaleur (chaufferie bois) de la ville depuis le premier semestre 2014.

Les services de Dynacité offrent une proximité avec la population du quartier, en effet, le personnel d'entretien est salarié Dynacité et les bureaux de l'antenne composée d'une équipe de 7 personnes sont partie intégrante du quartier.

La Semcoda avec 22 logements représente 8,14 % du parc. Ces logements sont récents (moins de 5 ans) et donc aucune rénovation n'est nécessaire sur le bâtiment. Il est constitué de logements sociaux et de locaux commerciaux dont le Pôle emploi et plusieurs associations d'aide à la personne. La résidence du quartier est raccordée sur le réseau de chaleur de la chaufferie bois. Le taux de vacance du bâtiment est de 0 % sur 2014. Le bureau de proximité de la Semcoda est situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment et gère plus de 1 100 logements avec une présence permanente d'un accueil pour recevoir les demandeurs de logements avec une équipe de 7 personnes sur site.

Logidia gère une centaine de logement en cours de réfection partielle en ce qui concerne les aménagements intérieurs. Sont également à l'étude : une réfection des façades en sous-bassement, des travaux espaces-verts, la création d'un espace ludique pour les enfants du site... Une gardienne est dédiée au site de Logidia et assure une présence quotidienne qui lui permet de tisser des liens avec les locataires et de faire de la médiation avec le siège de Logidia (pas d'agence sur Belley).

b. Les données de Pôle emploi

Le quartier prioritaire compte 228 demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C). De fait, le nombre d'habitants sans emploi est probablement plus important. La répartition femme/homme est équitable (49 %-51 %).

En ce qui concerne les âges, la population principalement représentée est la catégorie des 30-49 ans (65 %), puis les jeunes pour une proportion de 20 %. Les seniors de plus de 50 ans représentent 15 % des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne les qualifications, les "employés non-qualifiés" est la population la plus importante (38 %), suivi de la catégorie "employés qualifiés" (25 %).

L'ancienneté d'inscription, pour les hommes et femmes confondus, le poids des inscrits de plus de 12 mois est de 37 %, dont 21 % à plus de 24 mois ; mais en comparaison, la part des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire est légèrement plus élevée.

c. Les données sexuées IRIS de l'Insee :

Les données sexuées construites à partir du zonage statistique de l'Insee – l'IRIS Sud Ouest, dans le diagnostic territorial de Belley d'après le recensement de la population de 2010, permettent de mettre en relief un certain nombre de points :

- La part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles est légèrement plus importante dans le quartier prioritaire (19,2 %) que dans la commune de Belley (17 %).
- 34 % des ménages ne sont composés que d'une personne seule (39,4 % pour Belley), dont une part majoritaire de femmes vivant seules.

- 32,4 % des femmes et 27,1 % des hommes du quartier n'ont pas de diplôme (contre respectivement 21,9 % et 20,6 % pour la ville de Belley).

B. La cartographie du quartier prioritaire Brillat-Savarin

Seul le quartier prioritaire Brillat-Savarin a une valeur réglementaire. Il permet de mobiliser les moyens et crédits de droit commun, ainsi que les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat, des collectivités territoriales, et des partenaires institutionnels.



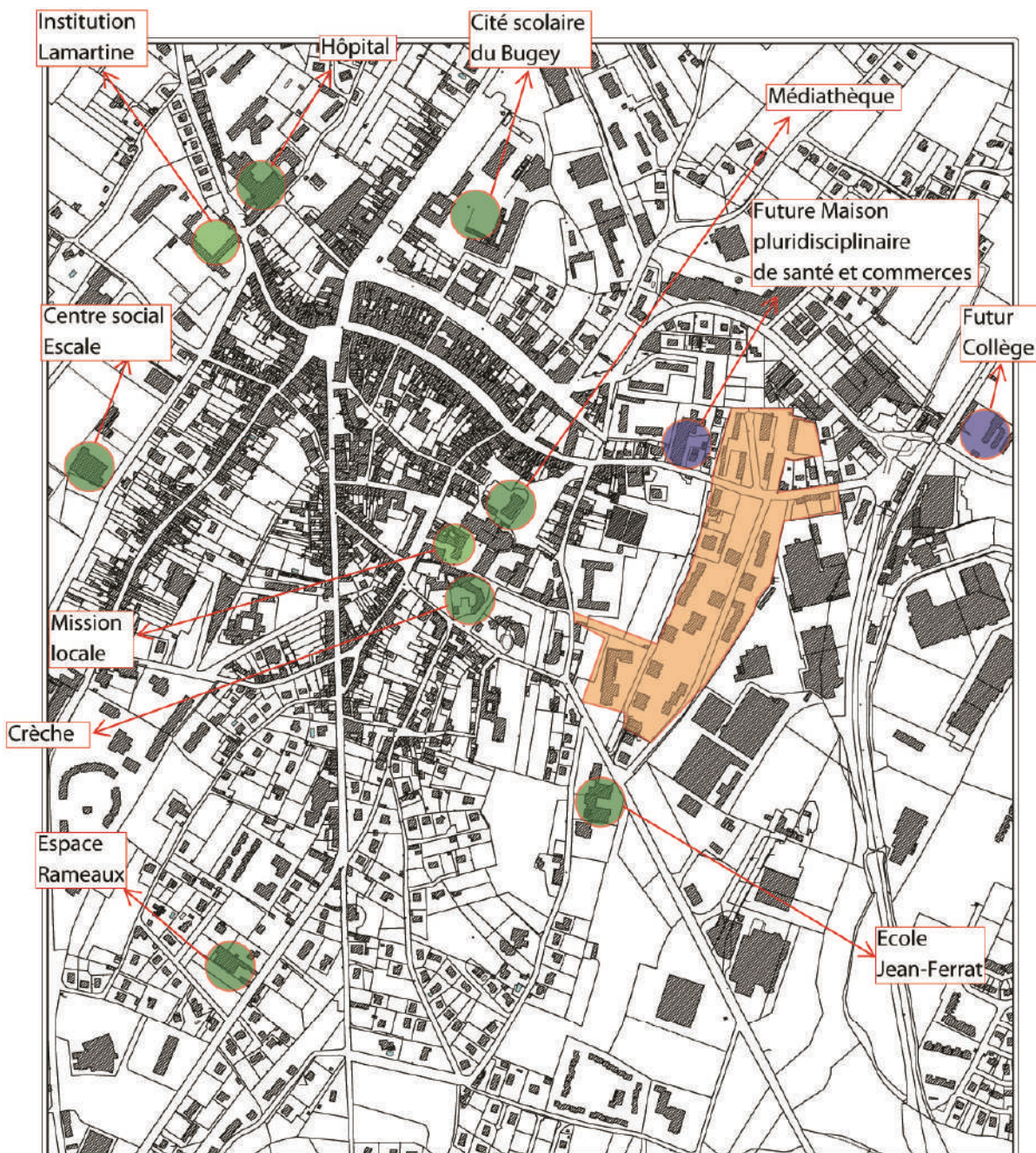
C. Le quartier vécu

Le quartier vécu concerne les services publics, les équipements publics et les opérateurs hors quartier prioritaire qui bénéficient aux habitants des quartiers prioritaires. Ce sont :

- Les établissements scolaires
- Le centre social Escale
- Les équipements sportifs
- L'hôpital
- La crèche
- La médiathèque
- L'agence Pôle emploi
- La mission locale

Le quartier vécu n'a pas de valeur réglementaire. Il peut également bénéficier des moyens et crédits de droit commun renforcés ainsi que des crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat, des collectivités territoriales, et des partenaires institutionnels.

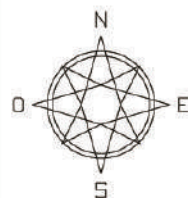
Les infrastructures correspondantes figurent dans la cartographie ci-après.



PLAN DU QUARTIER VECU



- Quartier Brillat-Savarin
- Eléments du quartier vécu
- Eléments à venir



Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés
 Mise à jour du fond de plan cadastral du 16/05/2013

Echelle: 1/8000
 Edité le: 24/06/2015

II. Les éléments de diagnostic par pilier du contrat de ville

Le Contrat de ville de Belley prend en compte les trois piliers de la politique de la ville :

- Pilier développement économique
- Pilier habitat et cadre de vie
- Pilier cohésion sociale
 - o Thématique réussite éducative, co-éducation et soutien à la parentalité
 - o Thématique santé
 - o Thématique prévention de la délinquance
 - o Thématique Accès aux arts et à la culture

Le diagnostic participatif établi notamment lors de la journée des acteurs a permis de définir les forces et faiblesses du quartier prioritaire et les leviers d'action pour chacun de ces piliers.

1. Pilier développement économique, emploi et insertion

Forces et leviers d'action	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des pôles industriels forts (Belley zone d'activité et Culoz) avec plusieurs domaines d'activités représentés (Electrotechnique / Génie climatique / Mécanique / Agroalimentaire) - Opportunités dans deux secteurs phares : industrie et la santé/service à la personne pour des travailleurs qualifiés disposant d'un véhicule pour se rendre sur les lieux de travail - Une industrie vieillissante mais en mutation - Des entreprises de luxe embauchant du personnel, y compris peu qualifié - Une organisation dynamique du commerce et des services privés permettant d'offrir une palette d'emplois cohérente et diversifié. 	<ul style="list-style-type: none"> - Problématique liée à la mobilité (peu d'infrastructures, pas de Gare SNCF en ville ; réseau de transport limité ou mal connu) - Problème de garde d'enfant, notamment pour les postes réclamant peu de qualification et souvent soumis aux horaires décalés - Bas niveau de qualification - Problématique liée à l'accès des services à distance - Faible mise en valeur du territoire pour la création d'entreprises - Freins à l'installation d'entreprises (enclavement, manque de transports, manque de communication et de promotion de l'offre) - Senior, jeunes et demandeurs d'emploi de longue durée en augmentation constante chaque année (sur le quartier Brillat-Savarin demandeurs d'emploi

<ul style="list-style-type: none"> - Réseau actif et dynamique du service public de l'emploi - Un fort potentiel touristique - Une économie sociale et solidaire très présente et porteuse d'emploi - Zone au croisement de plusieurs territoires limitrophes attractifs (Chambéry, Lyon, Haute-Savoie, Genève) - Activités saisonnières (vendanges, avec une zone de moyenne montagne sur Hauteville-Lompnès) 	<p>inscrits représentent 6 % du territoire, avec un poids des 18-49 ans plus important sur le quartier que sur le reste du territoire).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Barrière de la langue pour une partie des habitants - Difficultés d'accès au numérique - Problème des offres de formation en diminution, et de l'adaptation des formations aux besoins des entreprises du secteur pour certains métiers en tension.
---	---

2. Pilier habitat et cadre de vie

Forces et leviers d'action	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bon aspect général, quartier contemporain, mobilier urbain neuf, vastes espaces verts - La présence d'un City stade au cœur du quartier - Population attachée à son quartier - Présence de l'école primaire jouxtant le quartier - Proximité d'organismes (Association Départementale d'Aide aux Personnes, Pôle Emploi,...) - Réaménagement de l'ensemble des espaces extérieurs (espaces verts, voiries, stationnement) du Clos Morcel en 2012 - Réhabilitation complète de 24 logements en 2010 - Programme de rénovation de 276 logements à court / moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> - Problème de squat et dégradations dans les parties communes - Incivilités et violences, notamment de la part de certains jeunes, qui accentuent le sentiment d'insécurité - Existence d'une économie souterraine - Présence récurrente de voitures épaves, donnant une mauvaise image au quartier - Accessibilité limitée des immeubles pour les personnes à mobilité réduite - La présence supposée d'amiante et un recours en justice, retarde la rénovation des logements - Contexte économique défavorable, entraînant des problèmes de paiement des loyers. - Très faibles ressources des familles - Eloignement des équipements sportifs et culturels

<ul style="list-style-type: none"> - Existence de 5 Locaux Communs Résidentiels (LCR) sur le site - Proximité du centre-ville - Accolement du quartier à une zone artisanale 	<ul style="list-style-type: none"> - Un nombre grandissant de véhicules à stationner - Mobilisation difficile des habitants - Absence d'association de locataires - L'occupation perturbée de 2 Locaux Communs Résidentiels situés en pied d'immeuble.
---	--

3. Pilier cohésion social : réussite éducative, coéducation et soutien à la parentalité

Forces et leviers d'action	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Cours de français au centre social (pour les publics ne maîtrisant pas la langue). - Présence d'un travailleur social au centre social - Collaboration enseignement public-privé - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Dispositif "pause-parents" (lieu d'accueil parents au centre social Escale où des professionnels sont à leur disposition) - Dispositif d'activité pédagogique complémentaire au sein des écoles : prise en charge d'élèves en difficulté et travail de groupe, en dehors du temps de classe - Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE), pour des élèves en difficulté scolaire - Existence d'un projet éducatif local, en lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) - Liaison psychologue scolaire - centre d'information et d'orientation (CIO) 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants - Barrière de la langue, avec certains parents - Outils de communication pas toujours compréhensibles ou accessibles à tous (carnets de correspondance, affichage) - Abandon des parents face à la violence, dès le CE2 - Le travail administratif laisse peu de place à la communication (1^{er} degré) - Pas assez de mixité sociale : repli communautaire et enfants qui se regroupent en fonction de leur quartier d'habitation - Difficultés sociales et difficultés d'être parent - Retard d'âge des élèves - Offre de formation limitée

4. Pilier cohésion sociale - santé

Forces et leviers d'action	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Centre hospitalier situé à Belley (service médecine, chirurgie, obstétrique, gériatrie, etc.), avec une structuration de filière de prise en charge des soins urgents en lien avec le centre hospitalier de Chambéry et les médecins généralistes de premier recours - Des professionnels de santé libéraux participant activement à la vie sanitaire - Présence d'un centre de planification et d'éducation familiale - Présence d'un centre médico-psychologique pour enfants et d'un institut médico-éducatif - Le centre hospitalier travaille bien avec le lycée, par le biais d'animations ludiques et de préventions - Agent en charge des problèmes psychologiques à la Mission Locale - Installation en cours de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, secteur vieille porte, à proximité immédiate du quartier, permettant de réduire le problème de démographie médicale et d'accès aux soins - Intervention de l'ANPAA 01 en lien avec l'association Le Pelican, et programme d'échange de seringue avec les pharmacies de Belley dans le domaine de la prévention des addictions 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de spécialistes (orthophoniste, pédopsychiatre, chirurgiens dentistes, ...), délais d'attente très importants pour obtenir un rendez-vous - Problème de mobilité, les spécialistes restent dans les grandes villes - Déséquilibres alimentaires - Problèmes financiers (faibles revenus et surendettement). - Problèmes des jeunes dans leur vie affective et sexuelle - Problèmes liés à la contraception et à l'accès à l'IVG - Problèmes de mal-être - Taux de patients sous antidépresseur, sous traitement neuroleptique très nettement supérieur aux taux régionaux chez les hommes et les femmes - Image de territoire rural avec des problématiques urbaines - Population vieillissante - Surmortalité par rapport à la région Rhône-Alpes pour les moins de 65 ans, notamment pour les décès liés aux maladies cardiovasculaires, cancer du poumon, suicides et pathologies en lien avec la surconsommation d'alcool - Problématique d'accès aux soins pour les jeunes adultes désocialisés, le plus souvent atteints de toxicomanies diverses, parfois lourdes (injection seringues...) - Difficultés d'accès aux soins des habitants en lien avec la culture et/ou la précarité.

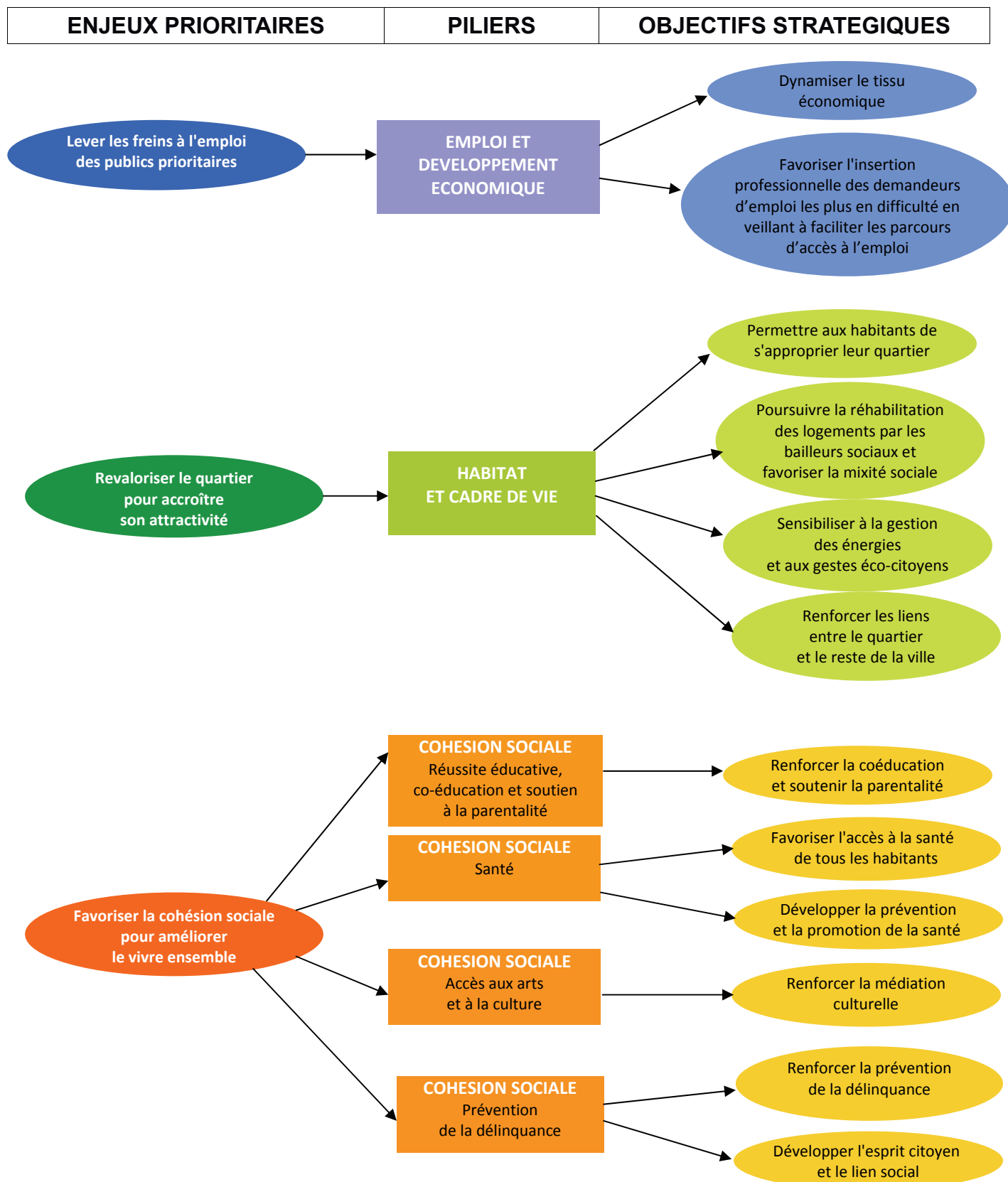
5. Pilier cohésion sociale - Prévention de la délinquance

Forces et leviers d'action	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) sur Belley depuis 2011 - Présence d'une police municipale avec une convention de coordination signée en 2013 - Plus forte implication des jeunes parents - Forte identification, sentiment d'appartenance à un groupe/quartier - Le centre social connaît assez bien les jeunes - Permanence des associations CIDFF 01 et Avema permettant de prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de repères et manque d'autorité nécessitant un soutien à la parentalité - Problème de violence conjugale - Toxicomanie chez certains jeunes adolescents - Un petit groupe de jeunes identifiés pose un réel problème d'insécurité - Besoin de prévention spécialisée (éducateurs) - Forte vulnérabilité car territoire limitrophe Savoie et Isère - Taux de criminalité enregistré sur la commune supérieur à la moyenne du département - Peu de dispositifs de protection passive, publics ou privés - Episodes de violences urbaines sur le quartier - Incivilités constatées par les bailleurs

III. Le cadre stratégique du contrat de ville

Les fiches d'objectifs stratégiques du contrat de ville se déclinent par pilier et par thématiques. Elles figurent dans le schéma de synthèse stratégique ci-après.

1. Schéma de synthèse stratégique du contrat de ville



2. Priorités stratégiques et fiches d'objectifs stratégiques par pilier et par thématique

A. Pilier développement économique, emploi et insertion : priorités stratégiques et fiches d'objectifs

a. Priorités stratégiques

Le diagnostic de territoire permet de faire émerger quelques priorités stratégiques pour le contrat de ville :

- Bien identifier les publics demandeurs d'emplois du quartier prioritaire et notamment les jeunes et les femmes afin de leur proposer un parcours d'insertion professionnelle qui devra mobiliser les contrats d'insertion, l'apprentissage et les contrats en alternance en faveur des jeunes et des seniors
- Améliorer la qualification des demandeurs d'emplois en augmentant l'offre de formation sur le territoire en s'appuyant sur les besoins des entreprises et en mobilisant les partenaires. Il faudra s'appuyer sur les besoins en formation 2015/2017 identifiés notamment par Pôle emploi et la région dans le domaine du sport et de l'animation (offre proposée à Hauteville) ainsi que sur le développement de CAP dans la vente, le froid et la climatisation, etc.
- Favoriser l'accès à l'emploi sur les métiers en tension qui sont à présenter par les entreprises aux demandeurs d'emplois. Cela suppose un meilleur partenariat avec l'Education Nationale afin de mieux orienter les élèves sur ces métiers
- Favoriser et accompagner la mobilité des publics demandeurs d'emplois des quartiers souvent peu qualifiés et peu mobiles. La mobilité géographique (faciliter l'accès depuis les quartiers aux zones d'emplois) et fonctionnelle (renforcer la formation et le placement sur des postes en tension) devra être encouragée. Les initiatives associatives avec la location de deux-roues par exemple seront à encourager
- Développer l'accès au numérique pour favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés (faciliter l'accès aux points Internet)
- Poursuivre le travail engagé sur la mobilisation des formations FLE (Français - Langues Etrangères) permettant de mieux maîtriser le français.

b. Fiches d'objectifs stratégiques

**FICHE 1 : Objectif stratégique : Dynamiser le tissu économique du quartier
Pilote : Pôle emploi / Co-pilote : Communauté de Communes Bugey Sud**

Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1- Redonner de la vie économique sur les zones d'activités industrielles proches du quartier. 2- Promouvoir la création ou la reprise d'entreprise
Exemple d'actions structurantes	<ol style="list-style-type: none"> 1- Par une mission de médiation, faire le relai entre les offres de services de chaque partenaire et les habitants. 2- Présenter le parcours type d'un créateur d'entreprise, notamment en faisant témoigner régulièrement des chefs d'entreprises issus du quartier. 3- Organiser un forum de l'emploi et des rencontres avec les entreprises pour les impliquer dans les actions du Contrat de ville. 4- Accompagner l'installation d'entreprises sur UGIparc, bordant le quartier, et sur la ZA Coron. 5- Inviter les habitants à participer au concours national Talent des cités. 6- Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés
Partenaires	Bugey Développement, Ville de Belley, Pôle emploi, entreprises, communauté de communes, Mission locale jeune, SMPB, CAP emploi, Département 01, Région, Avenir, Brigade verte, CATM, UT Direccte
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de créations d'entreprises - Taux de remplissage d'Ugiparc et espace d'activité disponible sur la ZA Coron - Nombre de témoignage de chefs d'entreprises - Nombre de participants au concours « talent des cités ».

FICHE 2 : Objectif stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi les plus en difficulté en veillant à faciliter les parcours d'accès à l'emploi

Pilote : Pôle emploi / Co-pilotes : Centre social Escale, Mission locale

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Renforcer la mobilité de la population d'actifs. - 2) Renforcer le travail en réseau engagé sur les formations relatives à la maîtrise de la langue française. - 3) Favoriser l'accès au numérique - 4) Augmenter l'offre de formation continue - 5) Valoriser les contrats d'alternance et l'apprentissage.
Exemple d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Mettre en place des outils d'information auprès de la population en âge de travailler. - Faire la promotion de l'outil <i>bugeymobilite.fr</i> - Initier au sein du CTEF le projet Chèque mobilité pour ces publics prioritaires.

	<ul style="list-style-type: none"> - 2) Faire un diagnostic des besoins et de l'offre mobilisable par les partenaires (avec le centre ressources) en matière de maîtrise du français. - 3) Développer l'offre de formation au numérique. - 4) Développer le volet formations- informations - Développement de formations sur les métiers en tension, formation de bases sur les métiers de l'industrie, formation sur les services à la personne en mobilisant les acteurs locaux (CTEF, Lycée Pro, Greta, ...) - Informer les habitants du quartier sur les formations en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) possibles sur le territoire et sur les CFA proche de Belley - Au sein du forum 1 semaine pour 1 emploi (1S1E), préparer et accompagner les demandeurs d'emploi du quartier politique de la ville
Partenaires	Bugey Développement, Ville, Pôle emploi, entreprises, Communauté de communes, Mission locale jeune, SMPB, CAP emploi, Département 01, Région, Avenir, Brigades vertes, CTEF, CATM, UT Direccte, Centre Social Escale
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Différentiel entre taux de chômage du quartier et le taux de la ville ou de la Communauté de Communes. - Nombre de retours à l'emploi pour les demandeurs d'emploi du quartier - Nombre de visites sur le site internet <i>bugeymobilité.fr</i> - Nombre de stagiaires en formation - Nombre de personnes en information collective - Nombre d'actions formation engagées - Offres en matière de maîtrise de la langue

**B. Pilier habitat et cadre de vie :
Priorités stratégiques et fiches d'objectifs**

a. Priorités stratégiques

L'enjeu du Contrat de ville est d'améliorer la situation des locataires et de favoriser la mixité sociale.

Il faut poursuivre les travaux réalisés sur le quartier Brillat-Savarin dans le cadre d'un programme plus général sur le bâti, en englobant notamment les logements de Logidia.

Concernant le volet social, l'Etat veillera, à travers le DRP (Droit de Réserve Préfectoral), à ne pas fragiliser les équilibres de peuplement du quartier.

Par ailleurs, il faut que certains segments du parc de logements des quartiers prioritaires restent impérativement accessibles aux publics à faibles voire très faibles ressources. En

effet, les taux d'efforts de ces ménages restent importants et les logements financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ne sont pas toujours une garantie de loyer abordable.

Une attention particulière devra être portée sur l'adéquation entre la taille du ménage et celle du logement lors des attributions et ne pas attribuer à des personnes seules des logements de type 2 ou 3 alors qu'elles ne bénéficient pas d'une « solvabilisation » optimale pour les aides au logement.

Il faut également envisager de reconstituer une offre locative hors site afin de développer la mixité sociale (future charte de peuplement).

Il est également indispensable d'améliorer l'attractivité, le confort, la sécurité de l'habitat par la réhabilitation des logements, l'amélioration de la qualité de service et la mise en place d'une Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP).

Enfin, la dernière priorité consiste à agir sur les charges individuelles et collectives.

b. Fiches d'objectifs stratégiques

FICHE 1 : Objectif stratégique : Permettre aux habitants de s'approprier leur quartier
Pilote : Ville / Co-pilotes : Bailleurs, Centre social Escale

Objectifs opérationnels	- Promouvoir la gestion sociale et urbaine de proximité
Exemple d'actions structurantes	- 1) Développer les réunions au pied d'immeubles. - 2) Mettre en place des ateliers artistiques pour favoriser la participation des habitants à l'amélioration du quartier. - 3) Organiser un diagnostic en marchant, et notamment une marche exploratoire des femmes.
Partenaires	Ville de Belley, Communauté de communes, associations locales, Bailleurs, Région, DDT, Centre Social Escale, Département 01
Critères d'évaluation	- Taux de participation des habitants aux rencontres proposées - Diminution des incivilités et dégradations

FICHE 2 : Objectif stratégique : Poursuivre la réhabilitation des logements par les bailleurs sociaux
Pilote : Ville de Belley, bailleurs sociaux

Objectifs opérationnels	- Agir sur le bâti et les espaces communs
Exemple d'actions structurantes	- 1) Installer des subcontainers - 2) Réhabiliter les Locaux Communs Résidentiel (LCR) en recourant à un chantier éducatif expérimental - 3) Sécuriser l'accès aux caves des immeubles - 4) Poursuivre le programme de réhabilitation des parties communes et de l'intérieur des logements.

Partenaires	Ville de Belley, associations locales, bailleurs, Région, DDT, Centre social Escale, Département 01, Sivom du Bas-Bugey (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), ...
Critères d'évaluation	- Réalisation des installations susvisées

FICHE 3 : Objectif stratégique : Sensibiliser à la gestion des énergies et aux gestes éco-citoyens

Pilotes : Bailleurs sociaux, Ville de Belley

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les coûts énergétiques à la charge des locataires - Augmenter le confort ressenti et le mieux vivre - Créer du lien « intergénérationnel et interculturel » au sein du quartier
Exemple d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Organiser des actions de communication et des ateliers pratiques - 2) Accompagner les locataires par des actions concertées en impliquant le jeune public - 3) Sensibiliser les nouveaux entrants notamment les primo locataires - 4) Pérenniser les actions (ex : création de groupes d'éco citoyens- création de concours récurrents, animation d'un lieu pérenne...)
Partenaires	Bailleurs sociaux, Hélianthe, Dalkia, Sivom, Centre social Escale, Ville, Département 01, Région, DDT ...
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise des dépenses d'énergie - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'actions (communication, ateliers, animations...)

FICHE 4 : Objectif stratégique : Renforcer les liens entre le quartier et le reste de la ville

Pilote : Ville de Belley

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Favoriser les déplacements intra-muros et en périphérie. - 2) Mieux intégrer le quartier dans le développement du centre-ville
Exemple d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Développer le transport urbain à l'échelle communale pour favoriser la mixité géographique, faciliter l'emploi et l'accès aux loisirs

	- 2) Développer les aménagements urbains et la signalétique.
Partenaires	Ville de Belley, Communauté de communes, Département, Région, DDT
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une navette - Installation de nouveaux commerçants secteur vieille porte - Rapprocher un plateau médical du quartier - Mise en place d'aménagements urbains et signalétique.

C. Pilier cohésion sociale

a.i. Thématique réussite éducative, co-éducation et soutien à la parentalité

a.ii. Priorités stratégiques

Il convient de s'appuyer sur les orientations du Projet Educatif Local (PEL) pour décliner l'axe jeunesse / réussite éducative du contrat de ville. Cela ne pourra pas être opérant sans le maintien d'une véritable coordination technique et politique à mener dans une dimension intercommunale.

Il importe de réduire de façon significative les écarts de réussite scolaire sur le territoire.

Cela passe par le développement de plusieurs axes stratégiques :

- Favoriser l'accompagnement scolaire afin de permettre aux élèves en difficultés de réussir et de prévenir le décrochage scolaire. Cela nécessite de travailler sur la cohérence entre les dispositifs et sur l'articulation entre les projets hors et dans l'école. Cela nécessite d'améliorer les relations écoles-familles en utilisant des dispositifs tels que la mallette des parents et les outils numériques
- Faire de la scolarisation maternelle un outil de réussite scolaire en scolarisant les enfants de moins de 3 ans, en formant le personnel à ce public particulier et en renforçant les liens avec les structures de la petite enfance : articulation avec le schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles ; ce sujet devra intégrer la question de la conciliation des temps de vie, des modes de garde avec des actions d'expérimentation à mener
- Favoriser l'intégration des élèves d'origine étrangère en mobilisant les acteurs institutionnels et le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »
- D'une façon générale, la lutte contre l'illettrisme et la maîtrise du français seront à développer dans le contrat de ville. Ces actions permettent notamment aux parents de mieux suivre la scolarité de leurs enfants
- Renforcer les liens entre l'école et les structures d'accueil périscolaires de façon à permettre un meilleur accès des jeunes aux activités proposées dans le cadre des TAP (temps d'accueil périscolaire) liés à la réforme des rythmes éducatifs (lien projet éducatif et projet d'école pour les activités sportives, culturelles, musicales, etc.) et en renforçant le dispositif « liaison écoles-clubs » afin de faciliter l'accès aux clubs sportifs pour les populations des quartiers.

Ces liens entre l'éducation et le sport permettent de favoriser l'intégration sociale et contribuent au développement de la citoyenneté, de la mixité et de l'éducation au respect.

a.ii Fiche d'objectifs stratégiques

**FICHE 1 : Objectif stratégique : Renforcer la coéducation et soutenir la parentalité
Pilotage : MDS, Centre social Escale, Co-pilote : Education Nationale**

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Renforcer les liens établissement scolaires-parents dans une perspective de coéducation. - 2) Développer des actions de lutte contre l'illettrisme et de maîtrise du français. - 3) Développer des projets de rencontre parents-enfants - 4) Décliner le PEDT en accompagnant les familles du quartier pour participer aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - 5) Développer l'accueil temporaire des enfants (moins de 3ans). - 6) Favoriser la pratique sportive pour les publics les plus éloignés du sport.
Exemple d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un diagnostic des besoins et de l'offre mobilisable par les partenaires (centre ressources) dans la maîtrise du français. - Favoriser l'entrée des parents à l'école, travailler avec les parents sur la représentation de l'école (mobilisation des associations de parent d'élèves) - Proposer des formations aux parents sur le numérique au sein des établissements scolaires. - Développer des lieux « espaces parents » (LAEP, Café-parents, ...) - Décliner le soutien à la parentalité sur le quartier prioritaire (CLAS, REAP, ...) - Développer des modes de garde adaptés.
Partenaires	<p>Ville, Centre social Escale, établissements scolaires, médiathèque, CIO, CIDFF, Associations (éducation populaire, parents d'élèves, sportives, culturelles, etc.), Département, CAF, DDCS, éducation nationale,</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles du quartier impliquées dans les instances scolaires - Offres en matière de maîtrise du français - Fréquentation des lieux espaces-parents

b. Pilier cohésion sociale – thématique santé :
Priorités stratégiques et fiches d'objectifs

b.i. Priorités stratégiques

- Accentuer le travail de lutte contre les addictologies par un travail en réseau des professionnels du soin et du social afin de palier l'éloignement du territoire des

structures professionnelles dédiées (prévention de la consommation d'alcool, de drogues et de tabac)

- Travailler sur la prévention des suicides et le traitement des maladies mentales
- Intégrer le maillage institutionnel relatif à l'activité physique et à la santé développé par la plateforme sport santé « copiloté » par la DDCS et l'ARS notamment au service des publics des quartiers prioritaires
- Renforcer le partenariat, la coordination, les liens et les échanges, les projets pluripartenariaux entre acteurs afin d'engager une optimisation de l'utilisation des services quels qu'ils soient et une prise en charge globale des personnes et des situations. Un travail en réseau doit être poursuivi et impulsé autour de la thématique santé avec les professionnels issus du social, du médico-social et du sanitaire, sur l'accès aux droits et aux soins, sur l'alimentation, les addictions, le mieux être et la santé mentale.

La DDCS et l'ARS de l'Ain ont conjointement décidé de créer en septembre 2014, une plateforme Sport-Santé dans le département. Cette nouvelle structure a pour objectif général de favoriser la pratique d'une activité physique régulière des populations ciblées dans l'Ain à savoir les personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap. Les personnes en situation de précarité, la population vieillissante sont aussi visées par ce dispositif ainsi que les personnes dépendantes (alcool, tabac, drogues...).

b.ii Fiche d'objectifs stratégiques

**FICHE 1 : Objectif stratégique : Favoriser l'accès à la santé de tous les habitants
Pilote : Ville de Belley / Co-pilote : Hôpital, ARS**

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le projet de maison de santé pluri-professionnelle ; - Mettre en place la mutuelle accessible à tous ; - Développer les consultations externes et les parcours d'accès à la santé - Améliorer l'accès aux soins, notamment de premier recours.
Exemples d'actions structurantes	<ol style="list-style-type: none"> 1) Coordonner les services, articuler les différents acteurs 2) Instituer des rencontres régulières avec les professionnels de santé 3) Promouvoir la mutuelle accessible à tous 4) Promouvoir l'accès aux droits : bureau sécurité sociale CPAM, assistante sociale, information aux nouveaux arrivants, bureau CCAS, accès CAF par Internet,... 5) Elaborer un Contrat Local de Santé (CLS) pour développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé, notamment à destination des publics les plus fragiles
Partenaires	Ville, Communauté de communes, Centre social, centre hospitalier, ARS, Département, CPAM

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la mutuelle accessible à tous - Nombre de bénéficiaire mutuelle accessible à tous - Mise en place de la maison de santé pluridisciplinaire - Mesures de consultation externes - Elaboration du Contrat Local de Santé
------------------------------	--

FICHE 2 : Objectif stratégique : développer la prévention et la promotion de la santé
Pilote : Ville, Copilote : ARS et Hôpital

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants du quartier au dépistage (Cancer du colon, cancer du sein, IST, diabète...) - Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale, de bilan de santé... - Améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé - Lutter contre les déséquilibres alimentaires - Développer la prévention contre les conduites addictives - Développer l'activité physique et la pratique sportive - Développer la prévention concernant les conduites addictives - Développer les actions relatives à la contraception
Exemples d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un atelier santé-ville regroupant les professionnels du social et du médico-social - Elaborer un Contrat Local de Santé (CLS) pour développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé, notamment à destination des publics les plus fragiles - S'appuyer sur le comité éducation à la santé et à la citoyenneté pour les jeunes scolarisés - Développer la plateforme sport/santé - Recruter des jeunes en service civique pour des missions d'information et de prévention.
Partenaires	<p>Ville, Centre social Escale, Education Nationale, MSA, CPAM, Centre hospitalier, DDCS, ARS, Planning familial, Mission locale jeunes, association de femmes, Département (CPEF, PMI, MDS,...), CLIC, Associations (ADESSA 01, ANPA 01,...), CESC, MILDECA</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs médico-sociaux (ARS) - Nombre d'actions réalisées dans les différents objectifs - Nombre de retours à l'activité physique.

c. Pilier cohésion sociale – thématique Accès aux arts et à la culture :
 Priorités stratégiques et fiches d'objectifs

c.i Priorités stratégiques

L'accès à l'Art et la Culture constitue un enjeu de cohésion sociale alors même que les habitants du quartier prioritaire y ont moins souvent accès. Il s'agit donc de le renforcer en favorisant la médiation culturelle.

**FICHE 1 : Objectif stratégique : renforcer la médiation culturelle
Pilote : Ville de Belley**

Objectif opérationnel	Provoquer et faciliter le contact avec les œuvres et les artistes pour favoriser l'accès aux arts et à la culture
Exemple d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets artistiques et culturels co-construits • Faciliter la fréquentation des œuvres et des artistes sur le territoire • Construire un parcours d'éducation aux arts et à la culture qui favorisent les pratiques artistiques
Partenaires	Communauté de communes, DRAC, Éducation Nationale, DDCS, Département 01, Région, CAF, Ville, CCAM, MJC, Maison de la Danse
Critères d'évaluation	Réalisations, participation des habitants, création de lieux dédiés aux pratiques artistiques et culturelles

d. Pilier cohésion sociale - Thématique : Prévention de la délinquance :
Priorités stratégiques et fiches d'objectifs

d.i Priorités stratégiques

Il est indispensable de travailler au sein du CLSPD pour fixer des orientations stratégiques qui doivent s'orienter vers les priorités suivantes :

- Formaliser un plan d'actions du CLSPD en désignant un cadre référent pour le suivi de cette politique et des actions
- Renforcer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences
- Lutter contre l'économie souterraine
- Accroître la protection passive des bâtiments et promouvoir la prévention situationnelle dans les principales artères du centre-ville, concrétiser l'installation de la vidéo protection urbaine sur la base du diagnostic déjà réalisé et renforcer la protection passive des commerces
- Aménager les équipements urbains afin de réduire la vulnérabilité de certains quartiers : sécuriser les espaces communs (halls, caves des immeubles HLM) et lutter contre les abandons d'épaves de véhicules
- Développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité et à la prévention de la délinquance. Le renforcement du travail en réseau des

acteurs de la prévention et des services de sécurité pour aboutir à un meilleur suivi des jeunes à l'origine des troubles et d'incivilités. Les jeunes en décrochage scolaire devront faire l'objet d'une attention particulière

- Augmenter les actions conjointes entre la gendarmerie nationale et la police municipale.

d.il Fiche d'objectif stratégique

**FICHE 1 : Objectif stratégique : Renforcer la Prévention de la délinquance
Pilote : Ville de Belley**

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Formaliser un plan local de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre du CLSPD - 2) Augmenter les actions conjointes Police-gendarmerie dans le cadre du CLSPD. - 3) Accroître les actions de prévention dans les établissements scolaires, - 4) renforcer le lien parents-institutions.
Exemple d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Concrétiser l'installation de vidéo-protection sur les sites les plus appropriés à l'échelle intercommunale, et communiquer sur le fonctionnement de la vidéo-protection - 2) Prévenir toutes les formes de violence dans les établissements scolaires. - 3) Développer des actions sur le lien Parents-forces de secours et de sécurité.
Partenaires	Ville, Gendarmerie, Police municipale, Communauté de communes, sous-préfecture, Procureur de la République, référents hall d'immeuble, bailleurs sociaux, éducation nationale, Centre social Escale
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Voir indicateurs CLSPD (nombre de bénéficiaires, fréquence des interventions, ...).

**FICHE 2 : Objectif stratégique : Développer l'esprit citoyen et le lien social
Pilotes : Ville de Belley, centre social Escale**

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Restaurer le lien social par des missions de médiation sociale. - 2) Accueillir et accompagner les victimes de violences, avec un axe dédié aux violences à l'encontre des femmes - 3) Impliquer les jeunes - 4) Encourager la participation citoyenne et la bienveillance envers ses voisins.
Exemple	<ul style="list-style-type: none"> - 1) Mettre en place de la médiation sociale sur le quartier

d'actions structurantes	<ul style="list-style-type: none"> - 2) Développer les actions sur l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences (AVEMA, CIDFF). - 3) Proposer des actions concrètes afin de permettre aux jeunes d'être acteurs de l'amélioration de la vie quotidienne dans le quartier en : <ul style="list-style-type: none"> - Organisant des chantiers d'insertion (ADSEA) - Proposant des missions de services civiques. - 4) Impliquer et responsabiliser les habitants par le biais de responsables de halls d'immeubles inspiré du dispositif « voisins vigilants ».
Partenaires	Ville, Gendarmerie, Police municipale, sous-préfecture, Procureur de la République, DDCS, Centre Social Escal, ADSEA 01, Département 01, Bailleurs sociaux, Région, Associations.
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du nombre d'infractions et d'incivilités sur le quartier - Nombre de résolutions amiables des conflits (médiation sociale) - Nombre de chantiers d'insertion, nombre de participants - Nombre de services civiques et de médiation

IV. Organisation opérationnelle du Contrat de ville

1. L'ingénierie de projet

L'équipe de projet communale est animée par le chef de projet « politique de la ville » nommé par le maire de Belley et placé sous son autorité.

Le coût du poste de chef de projet du Contrat de ville pourra être partagé entre la commune, la Communauté de Communes Bugey Sud, l'Etat, et le Conseil départemental selon une clef de répartition à négocier en fonction des enveloppes dédiées des partenaires.

2. Le Comité de Pilotage (Copil)

La composition du Comité de Pilotage :

Le Copil du Contrat de ville de Belley est coprésidé par Madame la Sous-Préfète de Belley ou la directrice départementale de la cohésion sociale et par Monsieur le Maire de Belley. Sont également membres du comité de pilotage, les signataires du contrat ou leurs représentants :

- L'Adjointe à la mairie de Belley, en charge de la politique de la ville,
- Le Président de la Communauté de Communes du Bugey Sud,
- Le Président du Conseil départemental,
- Le Président du Conseil régional,
- La Directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- Le Directeur départemental de la direction territoriale pôle emploi,
- Le Président et la Directrice départementale de la CAF,
- La Directrice de l'Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE),
- Le Directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale,
- Le Directeur Régional d'Action Culturelle (DRAC)
- Le Directeur Régional de la caisse des dépôts et des consignations,
- Les Présidents et Directeurs de la Semcoda,
- Les Présidents et Directeurs de Dynacité,
- Les Présidents et Directeurs de Logidia,
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI),
- Le Président de la Chambre des Métiers,
- Les Représentants du conseil citoyen.

Le fonctionnement du Comité de Pilotage :

Les membres se réunissent en tant que de besoin et au moins deux fois par an.

Le rôle du Comité de Pilotage :

- Définir les stratégies d'actions, arrêter et valider les grandes orientations,
- Valider l'avancement de la programmation annuelle des actions conformément aux objectifs et priorités,
- S'assurer de l'engagement des crédits,
- S'assurer de la réalisation des objectifs conformément aux critères d'évaluation.

3. Le comité technique

La composition du comité technique :

Le Comité Technique (Cotech) est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé des techniciens représentant les partenaires institutionnels.

Le fonctionnement du comité technique :

Il se réunit en tant que de besoin, pour préparer et mettre en œuvre les travaux du Copil.

Le rôle du comité technique :

- Préparer et suivre la programmation annuelle des actions du Contrat de ville :
- Engager les réflexions sur l'évolution du quartier prioritaire, et sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions,
- Recueillir les éléments d'évaluation,
- Concevoir les éléments d'aide à la décision,
- Assurer une bonne articulation entre les dispositifs, les documents stratégiques du territoire (PEDT, PEL, PLU, Scot, ...) et le Contrat de ville.

4. Les groupes action

Les groupes actions sont constitués en fonction des fiches objectifs stratégiques et sont chargés de la mise en œuvre des actions structurantes qui y figurent (voir supra).

5. La participation des habitants et le conseil citoyen

Etat des lieux de la participation des habitants :

Jusqu'au contrat de ville, aucune structure équivalente à un comité de quartier n'était mise en place.

Création du conseil citoyen :

Afin de favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels et appuyer les initiatives des habitants, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 7) pose la création des conseils citoyens.

Leurs missions, organisation et fonctionnement ont donné lieu à la diffusion d'un cadre de référence explicité dans la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration du contrat de ville. En particulier, le contrat de ville prévoit une représentation de ces conseils dans chaque instance de pilotage du contrat. Cette entité doit être portée par une association ou par une personne morale préexistante ou non.

Dans ce cadre un conseil citoyen sera créé sur le quartier Brillat-Savarin.

Objectifs du conseil citoyen :

- Permettre aux habitants de participer et se mobiliser pour leur quartier, en apportant leur expertise d'usage et leur connaissance de la vie du quartier
- Etre un espace de propositions et d'initiatives développées à partir des besoins des habitants
- Etre un lieu d'échanges entre habitants et acteurs locaux

Rôle du conseil citoyen :

- Assister et suivre la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville

- Participer activement aux évènements du quartier et développer des projets et des évènements permettant d'animer le quartier
- Mettre en œuvre des projets et initiatives des habitants
- Etre le relai auprès des institutions

Composition du conseil citoyen :

La mobilisation des habitants et des acteurs locaux passe par un appel à candidature, complétée par un tirage au sort.

Les conditions pour être membre du conseil citoyen sont les suivantes :

- être majeur,
- Résider ou travailler sur le quartier prioritaire.

Le conseil citoyen est formé de deux collèges : le collège « habitants » et le collège « associations et acteurs locaux ».

- Le collège « habitants » est représentatif des composantes de la population et dans le respect de la parité Homme/Femme (au moins 50%).
- Le collège d' « associations et acteurs locaux » installés au sein du quartier.

Accompagnement du conseil citoyen :

La Ville de Belley, soutenue par l'Etat, accompagnera le conseil citoyen pour ses besoins administratifs, techniques et financiers. Elle mettra une salle à sa disposition sur le quartier.

Le Conseil citoyen a vocation à être autonome et à être porté par ses membres. Son organisation, sa constitution ainsi que son rôle doivent être définis et validés collectivement.

Un(e) représentant(e) de la ville sera présent(e), si besoin, lors des réunions, rencontres, temps forts organisés par le conseil citoyen.

V. Le suivi et l'évaluation du Contrat de ville

Il appartiendra au chef de projet du contrat de ville de développer l'outil d'observation locale en lien avec les partenaires institutionnels et d'en rendre compte en comité de pilotage.

Les critères d'évaluation mis en œuvre visent à améliorer la situation des habitants du quartier prioritaire en cours de contrat de ville et à la fin de celui-ci.

Ils se décomposent en :

- Critères de pertinence : lien enjeux-objectifs
- Critères de suivi : déroulement des actions
- Critères d'efficacité : lien objectif-moyens
- Critères d'impact : effets sur le terrain

Ils s'appuient sur une batterie resserrée d'indicateurs pertinents.

VI. Les signataires

**Le Préfet de l'Ain,
M. Laurent Touvet**

**Le Maire de Belley,
M. Pierre Berthet**

**Le Président de la Communauté
de Communes Bugey Sud,
M. René Vuillerod
ou son représentant**

**Le Président du Conseil Régional
de Rhône-Alpes,
M. Jean-Jack Queyranne
ou son représentant**

**Le Président du Conseil Départemental
de l'Ain, M. Damien Abad
ou son représentant**

**Le Procureur de la République,
M. Denis Mondon
ou son représentant**

**Le Président de la Caisse
d'Allocations Familiales,
M. Robert Fontaine
ou son représentant**

**La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales,
Mme Marie-Claire Laurent-Sanna
ou son représentant**

**Le Directeur académique des
Services de l'Éducation Nationale,
M. Francis Morlet
ou son représentant**

**La Directrice de l'Agence
Régionale de Santé,
Mme Véronique Wallon
ou son représentant**

**Le Directeur Territorial de la Caisse
des dépôts et consignations,**

**Le Directeur Territorial de l'Ain
de Pôle emploi,**

**M. Jean-Louis Boullu
ou son représentant**

**M. Jean Bassères
ou son représentant**

**Le Directeur général
de Logidia,
Mme Elisabeth Reffay
ou son représentant**

**Le Directeur général
de Semcoda,
M. Patrick Giachino
ou son représentant**

**Le Directeur général
de Dynacité,
M. Marc Gomez
ou son représentant**

**Le Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie de l'Ain
M. Marc Bailly
ou son représentant**

**Le Président de la Chambre des
Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
M. Pierre Cormoreche
ou son représentant**

Belley le 7 juillet 2015 en 17 exemplaires.

VII. La liste des annexes

- Annexe du conseil régional
- Annexe de la CDC
- Annexe financière (à élaborer d'ici le 31/12/2015)
- L'annexe TFPB (à élaborer d'ici le 31/12/2015)
- L'annexe relative à la création des conseils citoyens (à élaborer d'ici le 31/12/2015).

Annexe 1 : L'intervention de la Région Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les

quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du Feder et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs

objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- 39 M€ au travers des Contrats de ville auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

Annexe 2 : L'intervention de la Caisse des Dépôts et Consignation

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Belley.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.



Contact : Ville de Belley
Ingrid BORGEY

11 boulevard de Verdun
01300 BELLEY
Tél. 04 79 42 23 16